

✓ S.A.M.E. : Navégo

✓ Kueyler

✓ Yacoude

Neu-tri ut du m... de la fonction de (A).  
Ch... l... l...  
l... l... l...

# LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XXI<sup>E</sup> SIÈCLE : VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?

1  
Jean-Louis  
C...  
R...

Une allocution de Jean-Louis Roy à l'occasion de l'ouverture  
des rendez-vous de la Francophonie, Cour suprême du Canada

(La version prononcée fait foi)

Ottawa, le 13 mars 2010

Modelle : Actualité  
Documentaire

Monsieur le Président,

Madame et Monsieur les juges,

Mesdames et messieurs,

Chers amis,

Je vous suis infiniment reconnaissant pour votre invitation à prononcer l'allocution d'ouverture des Rendez-vous de la Francophonie, édition 2010.

Je suis un peu intimidé de me trouver devant vous. Je ne suis pas juriste même si jadis j'ai souhaité le devenir. Mais en ce temps-là, le Québec n'acceptait pas les baccalauréats « étrangers ». Le mien m'avait été accordé par une université acadienne de la Nouvelle-Écosse, l'Université Sainte-Anne. En conséquence, j'ai essuyé le refus de la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

À défaut de pouvoir faire des études en droit, je me suis retrouvé étudiant en philosophie et en histoire.

Paradoxalement durant toute ma vie professionnelle, j'ai été titulaire de mandats à fort contenu juridique dont récemment la présidence de l'institution Droits et Démocratie, qui était alors un formidable levier de la meilleure offre canadienne dans le monde.

Je suis aujourd'hui chercheur invité au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, où j'assume la responsabilité de l'Observatoire mondial des droits humains – <http://upr-epu.org>.

Ma présence à la Faculté de droit et parmi vous aujourd'hui dans cette institution remarquable qu'est la Cour suprême du Canada complète ma douce revanche sur cette Faculté de droit qui n'a pas voulu de ma candidature.

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

Mais ce refus, je dois l'admettre, m'a été bénéfique. Il m'a fait emprunter d'autres routes. Il m'a permis de travailler dans toutes les régions du monde et d'être interpellé par la diversité des héritages spirituels et culturels de la famille humaine. Il m'a permis d'observer, avec un immense intérêt, le difficile travail des sociétés sur elles-mêmes pour construire les convergences essentielles entre leurs fragments distincts.

Reconnaître et réconcilier les différences est la tâche humaine essentielle à l'échelle des personnes, des communautés et des nations. Difficiles, cette reconnaissance et cette réconciliation appartiennent à la longue durée de l'histoire. Elles oscillent entre l'échec et la réussite. Elles nécessitent des prises d'initiative sans cesse renouvelées. Les abandonner équivaut « à se jeter dans le monde sans protection ».



## **L'UNIVERSELLE CONDITION DES SOCIÉTÉS HUMAINES**

Qu'est-ce donc qu'un pays? Et qu'est le nôtre en ce début du troisième millénaire?

Pour les communautés humaines, vivre ensemble est une immense opération, toujours inachevée tant la composition des nations est partout complexe, faisant cohabiter des groupes humains aux références religieuses, historiques, culturelles, linguistiques et sociales les plus diverses.

Cette diversité appelle partout une recherche continue des formes politiques et juridiques susceptibles de créer et de recréer sans cesse les convergences rendant possible la conjugaison des héritages et l'invention d'un avenir partagé.

Contre toutes les illusions et toutes les tentations

d'uniformisation, il s'agit de garantir à chacune des composantes d'une société donnée un niveau de confiance que rien de leur passé ni de leur avenir n'est ou ne sera sacrifié dans l'aménagement politique et juridique commun. Telle est l'universelle situation des sociétés humaines.

## **LE CANADA**

Telle est aussi la situation du Canada. Depuis ses origines, il a été et est toujours interpellé par une diversité spécifique qui le constitue.

### **Les Autochtones**

Cette diversité spécifique inclut les nations autochtones, longuement niées et enfin reconnues dans la deuxième partie de la *Loi constitutionnelle* de 1982.

Ici comme ailleurs dans le monde, ces nations ont fait entendre leurs voix et réclamé le respect de leurs droits.

Elles sont sorties de leur isolement. Elles ont créé des réseaux nationaux, continentaux et internationaux à la recherche d'une reconnaissance qui est enfin venue dans ce texte magnifique et réparateur, « la Déclaration des droits des peuples autochtones » adoptée par les Nations Unies et reconnue par la quasi-totalité des pays du monde à l'exception du Canada et de deux ou trois autres. Le récent discours du Trône laisse entendre que nous allons enfin corriger cet erreur considérable.

Ces textes constituent des acquis majeurs. Mais ils ne sont pas susceptibles de combler les écarts entre les droits consacrés et leur pratique effective. Leur vérité est dans leur mise en œuvre. Vous le savez, la situation sociale et économique actuelle des Autochtones au Canada, malgré les succès remarquables de certaines de leurs communautés et des prises d'initiatives importantes,

constitue une scandaleuse et dramatique négation de notre dignité supposément commune.

L'exemple de l'éducation est particulièrement convainquant. 40% des enfants autochtones terminent le cycle secondaire comparativement à près de 90% pour les autres jeunes Canadiens; 5% du groupe des 25 à 34 ans termine un cycle universitaire comparativement à 30% pour l'ensemble des Canadiens et le financement des écoles dans les réserves sous l'autorité du gouvernement fédéral est inférieur de 30% à la moyenne des coûts des écoles publiques dans l'ensemble du pays.

✓ Demain, en 2030 ou même avant, les Autochtones seront quasi majoritaires dans certaines de nos provinces. On ne fera pas notre avenir commun sans eux.

## **La dualité francophone et anglophone**

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

La dualité francophone et anglophone est toujours, avec les nations autochtones, l'ancrage historique le plus ancien et le plus actuel de la fédération canadienne. Nous y reviendrons.

### **Nos compatriotes venus d'ailleurs**

Enfin, ici comme partout en Occident, sont venues des vagues successives d'immigrants, européens, caribéens, africains, latino-américains et asiatiques. Ils sont sept millions aujourd'hui. Ils seront plus de dix millions en 2020.

Certes, ils n'appartiennent pas aux entités originelles du pays. Mais, outre l'ensemble de tous les droits que leur confère le partage plein et entier de notre citoyenneté, le pays a consacré leur présence en prenant l'engagement

constitutionnel de « promouvoir le maintien et la valorisation de leur patrimoine » (art. 27).

Toutes les analyses prospectives convergent. La démographie du pays y compris celle de la francophonie canadienne, c'est-à-dire notre jeunesse à venir, notre force de travail, d'innovation et de productivité, notre créativité culturelle et notre poids linguistique dépendent déjà et dépendront de leur venue, de notre capacité à les accueillir, à les comprendre et à les associer pleinement. C'est folie de les considérer comme une menace, de lever des murs entre les anciens immigrants que nous sommes et les nouveaux immigrants qu'ils sont, de décliner les différences comme l'expression ultime de leur présence et contribution aux sociétés canadienne et québécoise.

En débat aujourd'hui, le multiculturalisme dans ses formes avancées et dans ses manifestations dégradées, dont

l'instrumentalisation politique éhontée n'a pas fini de nous interpeller. Ce tiers du pays doit aussi jouir d'un niveau de confiance voulant que rien de ce qu'il apporte au pays ne sera sacrifié dans l'aménagement politique et juridique commun.

*de la 6e conférence*

✓

Mais la reconnaissance du multiculturalisme ne peut signifier, en aucun cas, l'abandon des normes de la citoyenneté commune et la mutation du pays en une espèce de « tour de Babel » selon l'expression de Claude Ryan où les éléments fondateurs du pays, les nations autochtones et la dualité francophone et anglophone seraient finalement laminés dans un tout fragmenté et sans ancrage historique propre. Cette recomposition serait une négation, la dissolution du substrat même du pays. Bref, reconnaître la diversité culturelle de provenance d'un grand nombre de Canadiens ne peut en aucun cas conduire à l'abandon de la dualité qui est l'armature constitutive du pays depuis ses

origines.

Concernant les formes politiques et juridiques du vivre ensemble, je ne dirai que peu de choses sinon pour regretter le flux des mantras qui, en provenance de la classe politique et de la classe médiatique, a fini par consacrer l'immobilisme comme l'alpha et l'oméga de notre situation actuelle et à venir.

Il est invraisemblable de prétendre qu'il ne faut plus parler de constitution. Il est inacceptable d'affirmer qu'il faut éviter la question de la réforme de nos institutions communes comme l'est le refus de revisiter notre vision du multiculturalisme. J'estime que nous ne pouvons reporter indéfiniment les débats qu'impose le maintien des formes indispensables de notre solidarité telle qu'incarnée par nos politiques sociales.



Cette valorisation du statisme est un piège redoutable.

Elle met à mal certains des plus importants acquis de la société canadienne concernant notamment l'inclusion des nations autochtones dans nos progrès communs, le statut du Québec, la dualité linguistique de la fédération, les formules de redistribution de notre richesse commune et ce formidable engagement voulant que les Canadiens, où qu'ils vivent, aient droit à des services comparables.

*Un tel statisme = une dévalorisation de la société canadienne et une perte de la confiance.*

*Thomas Cassegrain*

*TILMA 08  
Accord de commerce et de coopération  
09*

Que les provinces et les territoires soient forts dans les domaines de leur compétence ne fait pas problème, bien au contraire. Mais que le provincialisme domine aujourd'hui les champs de la prospective et que se répande dans le pays l'idée que la source fédérale est tarie, qu'elle n'est plus capable ou désireuse de proposer des éclairages sur notre avenir constitue un changement de paradigme qui doit nous interpeller.

*Qui la vis  
Provinciale  
L'avenir n'est pas*

*Thomas Cassegrain*

*Thomas Cassegrain  
not American  
regime state  
From Canada's  
heartland*

Cette valorisation du statisme contribue à la mise en veilleuse d'une recherche continue visant à infléchir l'avenir en le scrutant, l'occultant et le maîtrisant en un temps où les changements du monde appellent des révisions radicales des stratégies fondées sur les réalités d'un temps révolu. Qui se souvient encore des grandes commissions royales d'enquête, des travaux de qualité conduits par le Sénat, des conférences fédérales-provinciales sectorielles ou plus globales?

Il y a trop longtemps que dans ce pays, pour citer un proverbe chinois, on n'a pas reculé d'un pas afin que tout s'élargisse spontanément. À moins de considérer que Meech est notre limite.

Je crains que ce statisme ait migré dans de nombreux domaines dont celui de la dualité francophone anglophone.

Dans ce siècle nouveau, cette dualité fait-elle encore partie de la vision du pays ou se transforme-t-elle inexorablement en une autre vision reléguant le statut de la francophonie canadienne à celui de première minorité du pays?

Si tel est le cas, il faudra en tirer toutes les conséquences politiques et proposer un autre paradigme.

## **LA FRANCOPHONIE CANADIENNE**

### **L'idée de pays**

La francophonie canadienne n'est pas une pièce rapportée dans la vie du pays. Elle appartient à l'idée même du pays depuis ses origines, à sa diversité originelle et constitutive. Elle a imprégné chacune des étapes de son évolution, régime découlant de l'Acte de Québec de 1774, régime découlant de l'Acte constitutionnel de 1791, régime d'union

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

de 1840, régime fédéral inauguré en 1867 et régime constitutionnel de 1982. Bref, depuis 250 ans, la dualité linguistique, culturelle, juridique et politique est au centre de l'idée de pays qu'on y adhère ou qu'on la combatte, qu'on cherche à la promouvoir ou à la nier.

En conséquence, la francophonie canadienne n'a jamais été et n'est pas un simple appendice circonstanciel du Canada. Elle n'en a jamais constitué la première minorité. Elle est le pays. Sans elle, le pays n'est pas.

En conséquence, tout ce qui concerne le Canada concerne les francophones comme citoyens avec tous les autres mais aussi comme fragment singulier et constitutif du pays.

Une part importante des intérêts des francophones coïncide avec ceux des autres Canadiens. Une autre part leur est propre. Telle est notre complexité. Telle est notre obligation

de travail sur nous-mêmes pour construire les convergences essentielles entre nos fragments distincts. Pour nous aussi, reconnaître et réconcilier nos différences est la tâche humaine par excellence. Pour nous aussi, elles nécessitent des prises d'initiative sans cesse renouvelées.

Dans cette idée de pays, la reconnaissance effective de la dualité linguistique occupe une place éminente. Elle en constitue la forme la plus évidente sans laquelle tout le reste devient évanescent et inaudible.

Mais cette nécessité déborde la seule reconnaissance du bilinguisme. Elle la déborde en la resituant dans une totalité plus vaste et plus exigeante, celle de la dualité.

## **La dualité linguistique**

Où en sommes-nous quarante ans après la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et ses amendements de 1988, 1991 et 2005?

Où en sommes-nous 40 ans après la création du Commissariat aux langues officielles et près de 30 ans après la *Loi constitutionnelle* de 1982?

Après relecture du remarquable **Rapport du Commissaire aux langues officielles** pour 2008-2009, celui de la Conférence ministérielle sur la francophonie canadienne « **La francophonie canadienne, enjeux, défis et pistes pour l'avenir** » de 2006 et l'analyse de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada intitulée « **La mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, une nouvelle approche – une nouvelle vision** » de 2009, il apparaît que les acquis, pour réels qu'ils

soient, demeurent insuffisants et fragiles et que finalement, la tendance est inquiétante, très inquiétante.

Certes, les lois évoquées précédemment n'ont pas été sans effets.

### **Les acquis**

Le bilinguisme des Canadiens s'est accru et nombreux sont nos compatriotes qui valorisent l'apprentissage du français par leurs enfants.

De vrais réseaux d'écoles d'immersion ont été constitués. Des organismes sont nés et se sont développés avec l'appui de certains ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux et l'offre de services s'est accrue dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la santé.

Des décisions de tribunaux et notamment de la Cour suprême ont contribué à la reconnaissance et à la mise en œuvre des droits des minorités officielles.

Des initiatives de qualité sont prises.

Je pense notamment à la création du Centre de la francophonie des Amériques par une décision unanime de l'Assemblée nationale du Québec et dont j'assume la présidence du Conseil d'administration.

Je pense également à la mise en place de la première école bilingue d'études supérieures au Canada en affaires publiques et internationales du Collège Glendon de l'Université York, avec l'appui substantiel du gouvernement ontarien, école dont je suis les progrès comme membre du Conseil consultatif.



Enfin, de nombreux sondages convergents indiquent qu'une majorité de Canadiens reconnaît aujourd'hui la valeur ajoutée de la dualité linguistique du pays.

Une conférence ministérielle de la francophonie canadienne est née et elle regroupe tous les gouvernements de la fédération. Aujourd'hui, l'ensemble des provinces et des territoires contribue ainsi à l'affirmation de la dualité linguistique du pays. Relayée par le réseau intergouvernemental de la francophonie canadienne, la Conférence se réunit annuellement depuis 15 ans.

Voilà un acquis d'importance.

Cette Conférence est un haut lieu de reconnaissance et d'affirmation symbolique et politique de la dualité linguistique du pays et à l'échelle de tout le pays. Le Québec y participe pleinement et y déploie les principaux éléments d'une prise

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

d'initiative qu'il a consigné dans un document d'importance : « La politique du Québec en matière de francophonie canadienne ».

Dans un ouvrage consacré à « *l'Ontario au début du XXI<sup>e</sup> siècle* », ouvrage que je ferai paraître dans les prochains mois, je montre les initiatives majeures prises par le gouvernement ontarien. Ces initiatives qui font dire à un fin observateur torontois de nos mœurs politiques, mi-sérieux et mi-provoquant, que « le gouvernement ontarien est en voie de devenir plus bilingue que le gouvernement fédéral ».

En vérité, la grande province n'a cessé depuis 1986, année où elle a adopté la *Loi sur les services en français* d'élargir son offre de services aux francophones dans 25 régions désignées.

Du rappel de leur présence en Ontario depuis près de 4 siècles à la reconnaissance de leurs droits notamment dans le domaine scolaire et devant les tribunaux, de la création du Commissariat aux services en français en 2007 à cette prise d'initiative audacieuse de révision inclusive de la définition de « francophone », initiative qui inquiète en certains milieux, l'Ontario contribue concrètement à la nécessaire réinsertion de la francophonie canadienne dans l'idée de pays.

D'autres gouvernements de la fédération ont pris des initiatives que le temps ne me permet pas de recenser aujourd'hui. Je salue ces initiatives.

## **L'état fédéral**

À l'origine de ces évolutions, il faut reconnaître le rôle de l'État fédéral, stimulé par les fortes revendications québécoises et celles des communautés francophones et

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

acadienne. Il importe aussi de reconnaître l'importance des lois et des dispositions constitutionnelles proposées par l'État fédéral à ses partenaires politiques. Certaines de ces propositions ont été accueillies favorablement, d'autres ont été rejetées.

Mais il nous faut reconnaître aussi que les gouvernements fédéraux successifs ont failli dans la mise en œuvre de la politique linguistique dont ils avaient la charge.

Ils ont manqué de volonté pour créer les mécanismes d'imputabilité pour les ministères et la quasi-totalité des institutions de leur juridiction.

Ils ont toléré et encore aujourd'hui, après 4 décennies de mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles* et près de 30 ans après la *Loi constitutionnelle* de 1982, qu'un grand

nombre de citoyens n'aient pas accès aux services linguistiques auxquels ils ont droit.

Ils ont fait preuve d'indifférence en n'exigeant pas des groupes auxquels ils ont transférée certaines de leurs obligations qu'ils prennent en compte les droits linguistiques des Canadiens.

Paradoxalement, au moment où dans la société canadienne, l'idée de bilinguisme progresse, la culture de l'État fédéral demeure peu marquée par ses propres politiques de bilinguisme.

*« À l'instar des autres commissaires, j'ai souvent été atterré par le fait que le gouvernement fédéral et ses institutions n'ont pas su faire respecter l'esprit de la Loi et par leur manque de*

*détermination à adopter la dualité linguistique  
comme valeur, comme composante intrinsèque de  
l'identité canadienne et comme élément  
fondamental du leadership dans le secteur  
public. »*

Ce sont là les mots du Commissaire aux langues officielles  
du Canada.

Mon expérience des institutions fédérales ces 10 dernières  
années me donne à penser que sans une très forte initiative  
voulue et soutenue au plus haut niveau politique, dont  
notamment un nouveau **plan linguistique pour le  
XXI<sup>e</sup> siècle**, nous glissons inexorablement vers une situation  
d'unilinguisme global des institutions fédérales avec des  
vitrines et des services bilingues pour les minorités  
officielles. Certes, le bilinguisme ne sera jamais

officiellement récusé mais pourrait lentement s'éteindre sauf pour quelques services limités à un groupe minoritaire.

Dans l'exercice de sa mission et de ses fonctions, le gouvernement fédéral en lui-même, dans ses ministères, organismes et sociétés, n'a pas réussi à inclure la dualité linguistique comme un élément premier d'une vision du pays et de sa singularité dans le concert des nations.

Mon appréciation prend en compte « *la Feuille de route pour le développement linguistique 2008-2013 : Agir pour l'avenir* » du gouvernement fédéral.

Cette vaste fresque n'est pas sans mérite. Mais elle est plus descriptive que programmatique, plus bureaucratique que sociétale, plus cosmétique que substantielle. Elle manque d'un centre rayonnant qui devrait être la progression programmée et mesurable de l'usage des langues officielles

au sein même du gouvernement fédéral et de la gouvernance du pays. Certes, elle introduit enfin la notion d'imputabilité dans le système, mais elle manque de normes impératives qui définissent dans d'autres domaines la volonté ferme de l'État.

En conséquence, il est peu probable que cette politique change ce qui doit l'être et enracine durablement la dualité linguistique comme un élément constitutif de la gouvernance de la fédération et comme composante intrinsèque de l'identité canadienne. Elle ne sera pas sans effet pour le maintien de ce qui existe et pourrait même produire quelques résultats favorables, mais elle n'est pas susceptible de combler les écarts abyssaux entre les pratiques et les droits.

Permettez-moi de dire que mon appréciation prend également en compte les efforts que certains consentent



pour changer ce qui doit l'être dans la mesure de leurs moyens.

Je pense notamment aux fonctionnaires dédiés aux politiques linguistiques et au soutien aux communautés minoritaires, aux Champions de la langue française dont je salue l'engagement, à certains administrateurs aussi qui, comme le souligne le Commissaire aux langues officielles dans son dernier rapport, ont pris des mesures fortes pour mettre en œuvre les dispositions de la politique linguistique en installant dans leur juridiction des systèmes de mesure et d'imputabilité.

Je salue également le travail considérable accompli par le Commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. J'ai connu tous ses prédécesseurs, suivi avec intérêt leurs travaux, applaudi leurs initiatives, leurs succès et leur courage.

Mais il apparaît aujourd'hui que le mandat du Commissaire, tel qu'il est, est peu susceptible de changer ce qui doit l'être, peu susceptible de renverser une tendance qui graduellement marginalise ce mandat. Dans une vraie mise à jour de la politique linguistique fédérale, ses pouvoirs d'enquête devraient être complétés par une capacité de formuler des recommandations contraignantes assorties de modalités et de calendriers réalistes mais impératifs.

Une vraie mise à jour de la politique linguistique fédérale déborde les capacités juridiques du Commissaire. Elle relève de la prise de responsabilité politique. Je pense, parmi d'autres formules possibles, à la création d'un comité du cabinet présidé par un ministre senior et chargé non pas de la gestion d'une multitude de programmes mais de l'implantation mesurable et mesurée du bilinguisme dans

l'administration, les ministères et les institutions de l'État fédéral.

Enfin, pour que soit incarné le caractère spécifique de la dualité canadienne, il m'apparaît normal que ceux qui exercent des fonctions majeures dans la gouvernance de la fédération, ministres du gouvernement, juges de la Cour suprême, sous-ministres fédéraux, responsables de sociétés de la Couronne ou d'agences fédérales sans exception puissent se nourrir à l'ensemble des sources politiques et juridiques, culturelles et intellectuelles du pays telles que produites dans ses deux langues officielles.

Il m'apparaît normal qu'ils maîtrisent les langues officielles donnant accès aux vastes domaines du savoir, à la créativité culturelle et sociale qu'elles représentent, à une autre manière de dire le monde ainsi qu'à l'esprit général qui s'en

dégage. La maîtrise des langues officielles est la voie royale d'appropriation de la réalité même du pays.

La dualité linguistique ne doit pas être l'expression d'un club volontaire pour amateur de langues étrangères, ou un lexique minimal pour vacanciers ou politiciens conscients de l'importance des clips télé.

La dualité linguistique est l'expression du substrat de la fédération et doit constituer un des éléments forts du message canadien dans le monde. Ce message acquiert une signification encore plus vive dans un temps où s'affirme et s'affirmera, sans complexe, la pluralité linguistique et culturelle de la plupart des nations du monde.

Si la mondialisation a transformé l'espace économique mondial dans le sens de sa plus grande unité, elle est en voie de transformer l'espace culturel mondial dans le sens

de sa plus grande diversité en s'appuyant d'abord sur de solides fondations.

Serions-nous à contre-courant de ces mutations?

Toute autre perspective doit être récusée comme une régression, comme l'est cette littérature actuelle qui se félicite du déclin démographique de la francophonie canadienne et, au jugement de ces auteurs, de la perte de centralité de la question du Québec au sein du régime fédéral.

### **Le statut du Québec**

Le statut du Québec, permettez-moi d'insister, n'est pas un irritant lié à telle ou telle conjoncture.

La question du statut du Québec est enracinée dans la longue durée de notre histoire. Il en va de même pour son

positionnement vis-à-vis la Constitution de la fédération. Son refus de la reconnaître demeure un défi et un enjeu de grande portée pour le Canada, le Québec représentant le socle premier de la dualité du pays.

Pour des refus de moindre importance de l'un ou l'autre de ses membres, toute l'Europe s'est mobilisée plus d'une fois. Au Canada, le réflexe est de s'éloigner du problème et de croire naïvement qu'il se résorbera de lui-même. « Belle naïveté » dirait un humoriste québécois.

## **LE XXI<sup>e</sup> SIECLE**

En terminant, permettez-moi d'évoquer quelques réflexions sur les contenus possibles d'un **plan linguistique pour le Canada au XXI<sup>e</sup> siècle.**

### **L'imputabilité**

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

Au plan fédéral ou, comme le dit la Constitution, « dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada » (art. 16), la mise en œuvre du bilinguisme doit sortir de l'aléatoire. Elle ne doit plus être laissée finalement à la quasi-discrétion des uns et des autres comme l'ont consigné 100 fois plutôt qu'une les Commissaires aux langues officielles depuis 40 ans. La médiocrité actuelle est voisine de l'indifférence et du discrédit.

Ce plan doit impérativement comprendre un système rigoureux d'imputabilité dont certains éléments sont évoqués dans la Feuille de route et dont j'ai précédemment esquissé certaines des formes politiques possibles.

## **Autonomie et sécurité pour les communautés francophones et acadienne**

Toujours au plan fédéral, la politique de mise en valeur des langues officielles dans la société canadienne et celle des

minorités officielles ont produit des résultats significatifs. Je les ai évoqués précédemment.

Ces résultats sont importants, importants mais insuffisants. La relation entre les communautés et l'État fédéral doit être refondée et les objectifs de leur permanence, de leur requête d'autonomie et de leur développement, pris en compte.

Mes amis se partagent également des deux côtés de la clôture – communauté et gouvernement fédéral – et je les sens également malheureux de ce système qui les rapproche et les éloigne tout à la fois.

Dans un éventuel plan linguistique pour le Canada au XXI<sup>e</sup> siècle, des politiques d'appui aux communautés francophones et acadienne devraient consacrer leur autonomie, conforter leur sécurité financière, conjuguer les



exigences d'imputabilité de l'État et la confiance en la capacité et la maturité des communautés.

On dira que ces idées s'éloignent des méthodes de gestion publique convenues mais, dans le cas qui nous occupe, il s'agit de l'idée même de ce pays, de la pierre angulaire de sa spécificité et de son identité. Peut-être faut-il, dans ce cas, un partenariat d'un autre type entre l'État fédéral et les communautés minoritaires, un partenariat mieux accordé à une invention qui ne peut être pensée et déployée que dans la longue durée.

### **Répondre à la demande de français**

Tout plan linguistique pour le Canada au XXI<sup>e</sup> siècle doit aussi inclure un grand chantier mobilisant toutes les ressources disponibles, des plus jeunes aux retraités, pour qu'enfin, dans ce pays, soit apportée une réponse favorable, rapide et de qualité à toute demande de français.

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XXI<sup>e</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

Aucune demande d'apprentissage de la langue française ne doit être laissée sans réponse et il faut impérativement combler l'écart qui se creuse entre la demande et ce qui est rendu disponible.

*« De nombreux parents de Colombie-Britannique doivent participer à des tirages au sort pour inscrire leurs enfants à un programme d'immersion française, car, dans certains districts scolaires de cette province, l'offre de cours d'immersion en français ne suit pas la demande : elle la limite plutôt. Pareille loterie serait impensable dans le cas de parents qui souhaiteraient que leurs enfants puissent suivre des cours avancés de mathématiques, par exemple. »*

Paroles du Commissaire aux langues officielles.

*LA FRANCOPHONIE CANADIENNE AU XX<sup>E</sup> SIÈCLE :  
VISION DU PAYS OU VISION MINORITAIRE?*

Des tirages au sort! Nous pouvons et devons faire mieux que ces tirages au sort.

### **Augmenter le nombre d'immigrants francophones**

Tout plan linguistique pour le Canada au XXI<sup>e</sup> siècle doit privilégier une augmentation substantielle du nombre des immigrants francophones. Les statistiques montrent hors de tout doute que la faible proportion dans la sélection et l'accueil d'immigrants francophones, a et aura un impact majeur sur de la francophonie canadienne.

Aujourd'hui, pour chaque immigrant francophone, le Canada en compte 10 autres. Je connais les travaux conduits conjointement par la FCFA avec Citoyenneté et Immigration Canada et m'inquiète des faibles cibles retenues par la partie gouvernementale. Je connais aussi les actions prévues dans ce domaine dans la *Feuille de route* et me

réjouis que des gouvernements de la fédération soient activement au travail pour accroître le nombre d'immigrants francophones.

Quant au Québec, ma position est connue. Je milite pour le doublement du nombre des immigrants comme une mesure urgente et indispensable.

Nous avons besoin dans ce pays d'un ambitieux plan d'ensemble visant la croissance significative et durable du nombre d'immigrants francophones et francophiles au Québec et partout ailleurs dans la francophonie canadienne, y compris des encouragements significatifs pour tout immigrant qui prendrait l'engagement d'apprendre la langue française.

Autrement, l'immigration telle qu'elle est aujourd'hui contribuera rapidement et fortement au déclin de la

francophonie canadienne. Autrement, la croissance démographique du pays qui dépendra, à la hauteur de 70% de l'immigration dans les prochaines années, jouera massivement et rapidement contre elle.

### **Des intérêts internationaux spécifiques**

Enfin, tout plan linguistique pour le Canada au XXI<sup>e</sup> siècle doit comporter normalement des exigences précises concernant la projection de l'idée et de la réalité du pays au plan international. En conséquence, toute représentation du Canada dans le monde doit illustrer sa dualité linguistique.

Celles et ceux qui ont le privilège de représenter les Canadiens dans le monde, comme nos ambassadeurs doivent maîtriser nos langues officielles.

Concernant la présence du Canada dans le monde, les francophones partagent avec l'ensemble des Canadiens un

grand nombre d'intérêts visant la sécurité commune, la fluidité du commerce international, le besoin d'une politique environnementale globale, la réforme et le bon fonctionnement des institutions multilatérales, le développement d'un droit international et la reconnaissance de normes universelles qui, de la promotion des droits de la personne au contrôle du nucléaire, rendent possibles le vivre-ensemble de la communauté des nations.

Mais les francophones de ce pays ont aussi des intérêts internationaux qui leur sont propres, dont celui d'être pleinement inclus dans la représentation du pays et sa politique étrangère. Or, vous l'aurez remarqué, ces quelques dernières années, le gouvernement fédéral a changé radicalement la politique extérieure du pays telle que déployée depuis un demi-siècle. Il a considérablement réduit sa représentation et ses investissements dans l'espace francophone du monde, et notamment en Afrique

francophone où se trouve le seul avenir possible de la langue française comme langue internationale au XXI<sup>e</sup> siècle. Ce changement radical de la politique extérieure canadienne telle que conduite depuis près d'un demi-siècle a été effectué sans vrai débat.

Comme l'ont affirmé d'importants rassemblements ces derniers mois, ce changement radical est absolument contraire aux intérêts de la francophonie canadienne dans la longue durée du nouveau siècle.

Il est contraire aussi aux intérêts du Canada qui disposait d'un important réseau d'appui dans ces régions du monde, réseau qui l'a bien servi et qui n'est remplacé par aucun autre.

Enfin, même si les formes sont maintenues, le Canada n'assure plus au sein de la francophonie internationale la place centrale qui fut la sienne durant des décennies.

Au moment où les projets culturels et linguistiques mondialistes d'un grand nombre de puissances s'ajoutent aux initiatives plus anciennes conduites par le Commonwealth, l'Organisation des États ibéro-américains ou la Communauté des pays de langue portugaise parmi d'autres, l'Organisation internationale de la Francophonie a besoin de l'appui renouvelé de tous ses membres, y compris de celui du Canada.

Certes notre politique maintient les formes et a soutenu récemment certaines initiatives de l'OIF, mais elle n'est plus animée par cette capacité et volonté de propositions dont la francophonie internationale a tiré de grands bénéfices dans le passé.



## CONCLUSION

Mes amis, dans plus de 100 pays dans le monde, sera célébrée dans les prochains jours l'apport de la francophonie à la civilisation universelle, sa contribution à la diversité culturelle et linguistique de la famille humaine, son engagement au maintien et à la consolidation de l'état de droit, à une justice forte et indépendante, à la promotion et à la protection des droits de la personne, y compris des droits économiques et sociaux. Le Canada a fortement contribué à cet apport de la francophonie. Vous l'aurez compris, mon souhait le plus ardent est que cet apport qui fut le nôtre soit vivifié et qu'il redevienne substantiel et durable. Mon souhait le plus ardent est que le Canada redevienne un importateur et un exportateur d'idées fondées sur ses propres pratiques du pluralisme, des droits et des libertés, pratiques qui incluent, au premier titre, ce formidable capital que

représentent ses deux langues officielles comme expression de sa dualité constitutive.

Je le rappelais au début de mon intervention, reconnaître et réconcilier les différences est la tâche humaine par excellence à l'échelle des personnes, des communautés et des nations. Cette reconnaissance et cette réconciliation ne sont pas aisées. Elles appartiennent l'une et l'autre à la longue durée de l'histoire, oscillent entre l'échec et la réussite et nécessitent des prises d'initiative sans cesse renouvelées. J'estime qu'une telle prise d'initiative est impérative et urgente pour que soit renouvelée notre reconnaissance de la dualité canadienne et confortée la mise en œuvre de ses éléments essentiels. Ce qui vaut pour les autres sociétés vaut aussi pour la fédération canadienne.

Je vous remercie pour votre invitation et pour votre attention.